



Citoyens actifs et Solidaires

C/O Olivier Réchauchère

Président

17 impasse Paillole

91400 Orsay

cas-orsay@no-log.org

<http://casorsay.canalblog.com>

**A l'attention de M. Christian Blanc
Secrétaire d'Etat chargé du Développement
de la région capitale
246, Bd St Germain
75007 Paris**

Orsay, le 10.11.2008

Copies à : Monsieur Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
Madame Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Citoyens d'Orsay, nous souhaitons réagir à votre projet « *Recours à l'outil juridique de l'OIN pour le développement d'un cluster scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay* » sur trois aspects complémentaires.

En premier lieu il nous apparaît que le projet de cluster qui y est défendu est inopérant à plusieurs titres :

Tout d'abord, il repose sur une **définition essentiellement géographique** et centralisatrice du cluster. Les travaux qui ont été menés sur les relations de « proximité » dans un cluster scientifique montrent tous que la dimension géographique est évidente, mais qu'elle n'est pour autant ni naturelle, ni même liée à la seule distance dans l'espace considéré. Ainsi, la *Silicon valley* que vous citez en exemple, est certes marquée par l'espace, mais un espace qui s'étend sur plus de 100 km (deux fois la distance Orsay – Roissy), et dans lequel on sait aussi que Google et Microsoft ont choisi délibérément de ne pas s'installer trop près l'un de l'autre.

La question de la distance est ainsi beaucoup trop prégnante, comme principal argument au déplacement de l'Université Paris 11, mais aussi de l'ENS Cachan, de Centrale, alors que rien ne permet de penser que la **concentration** sur le plateau favorisera la **coopération**.

De plus, dans ce projet, vous faites référence à des critères très mécanistes comme ceux du classement de Shanghai, dont la communauté scientifique a déjà montré les limites : il n'est utile, ni pour la science, ni pour les scientifiques d'additionner les « scores » de plusieurs entités (Ecole Polytechnique, HEC, Université Paris 11...) dans l'espoir de gagner des places dans un classement qui a pour objet de **valoriser les grosses entités**. La logique de regroupement induite par les critères de Shanghai nous apparaît ainsi artificielle et en tout cas incapable d'inspirer un modèle pour l'organisation spatiale des relations entre entités de recherche et développement. D'ores et déjà, il est avéré que nombre de clusters privilégient la souplesse d'organisation entre petites et moyennes unités et non pas la présence d'entreprise / site / université de taille très importante.

Par contre, les recherches montrent la dimension organisée, voire institutionnalisée des clusters. Et là, il y a des éléments que nous ne trouvons pas dans votre projet : par exemple, les moyens financiers qui permettent à des acteurs proches de travailler ensemble, des lieux de concertation,

ou plus largement des facteurs que les économistes peinent à définir : culture commune, confiance et solidarité... Les modes de gouvernance du cluster ne sont pas précisés, une instance semble décidée à agir... mais celle-ci nous apparaît très éloignée des populations et des élus locaux. **Les formes de concertation et de confiance qui sont sources des synergies propres aux clusters ne sont donc pas réunies.**

Ainsi, la politique de cluster ne parvient pas justifier le déplacement de la faculté d'Orsay. Les universités et centres de recherche sont déjà proches géographiquement... Ce qui leur manque c'est le rapprochement en termes de travail effectif, d'organisation, d'échanges... Les rapprocher de 2 ou 3 km ne changera rien, mais sera très coûteux, notamment si on prend en compte les externalités du déménagement (qui gèrera la friche que laisserait l'ancien campus dans la vallée ?). **La solution la plus efficace et la moins chère consiste à mettre des moyens de l'Etat sur les projets partagés, sans chercher à déplacer qui que ce soit. Une ville nouvelle, ce n'est jamais le rêve**, cela génère souvent de graves problèmes sociaux et humains. Mieux vaut construire dans la durée, rénover et densifier l'existant, intégrer les nouvelles populations dans les vallées et les réaménager pour les rendre effectivement accessibles (en termes de logements, comme en termes d'emplois) et agréables à vivre.

En second lieu, nous estimons que le projet n'est pas soutenable, ni d'un point de vue environnemental, ni en termes de gestion du territoire

Dans le **respect des considérations de la Loi Grenelle 1** d'une part, **et du SDRIF** d'autre part, il nous paraît primordial de ne pas dilapider un environnement agricole de très fort potentiel, permettant une agriculture sans irrigation, à proximité des consommateurs. Votre projet évoque le maintien de 1500 (ou 1300) ha d'espaces naturels, agricoles, paysagers et ruraux. Cela ne correspond en rien au consensus auquel les élus locaux, la mission de préfiguration et les associations locales étaient parvenus. Ce consensus portait sur 2300 ha minimum de terre **agricole**, tout autre qualificatif étant à prohiber dans la mesure où il exclut, au moins potentiellement, le caractère effectivement agricole des terres.

800 ha de plus ou de moins, quelle importance ? Une **importance mondiale**, car la surface de terres agricoles qui disparaît ainsi dans le monde est effectivement la somme de petits morceaux urbanisés de ci de là, et toujours aux dépens des meilleures terres agricoles, celles qui sont à proximité des villes. Aucun projet local ne peut plus ignorer cette donnée mondiale, alors que les études projettent à l'horizon 2050 un besoin de production alimentaire multiplié par deux.

Ces considérations imposent, si l'on veut atteindre les chiffres d'augmentation du nombre d'emplois et de logements annoncés, **de densifier les espaces actuellement bâtis** (dans les villes ou sur les campus déjà existants), sans empiéter sur les terres agricoles.

En ce qui concerne les transports, il est préférable écologiquement et économiquement, **de renforcer et d'améliorer le réseau de transport en commun existant**, en vue de l'augmentation de la population et de l'activité, plutôt que de créer de nouvelles lignes extrêmement coûteuses. Cet argument renforce la proposition de densifier la vallée plutôt que de construire sur le plateau.

En matière de transports toujours, le **développement de l'aéroport de Toussus** (300 vols par jours prévus !!!), évoqué dans votre projet, nous semble incompatible avec les perspectives de développement durable, comme avec la qualité de vie des riverains, qui auront à supporter les nuisances jours et nuits.

Enfin, comme vous l'avez bien analysé dans votre projet, **l'hydrologie du plateau** est tout à fait particulière. Les constructions prévues, a fortiori la ligne de métro sous-terrain, mettront en péril un équilibre fragile. Là encore, les coûts (notamment liés aux inondations) seront à ajouter au projet, mais seront supportés par les habitants des vallées.

En résumé, ce projet nous semble archaïque et inadapté aux besoins et aux défis ambitieux que nous souhaiterions porter avec vous pour notre région.

En troisième lieu enfin, nous souhaitons revenir sur la méthode utilisée pour mener ce projet : le manque total de concertation avec les habitants, la dispersion des informations, l'absence de prise en compte des avis des instances locales, bref le manque de démocratie autant que les incohérences de fond, ne permettront pas de faire adhérer les populations au projet. En décembre 2006, nous avons écrit, avec d'autres associations, au Préfet de Région pour demander l'organisation d'un débat public dans les termes définis par la Commission Nationale du Débat Public. Le Préfet avait fait répondre par Jean-Pierre Dufay en date du 2 janvier 2007 que nous étions « dans une phase très amont de la construction du projet », et annonçait : « la CNDP pourra être saisie dans un deuxième temps, lorsqu'un projet concret pourra lui être soumis. ».

Nous sommes sûrs que l'Etat n'a qu'une parole et que l'outil juridique OIN ne sera pas utilisé pour refuser la tenue de ce débat public, au risque de se mettre en contradiction avec la Convention d'Aarhus dont la France est signataire. Cette Convention s'applique notamment pour la réalisation d'infrastructures et précise que la participation doit avoir lieu « lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence », c'est-à-dire en amont du projet. Il n'est donc que temps de la mettre en œuvre.

Tout ceci ne sera pas vain car il est clair que d'autres solutions sont possibles : le cluster existe déjà historiquement, le nouvel élan suppose tout particulièrement de penser sa durabilité. Ce qu'il faut soigner, c'est l'envie de travailler ensemble, comme le propose par exemple le projet « Les Pays de Saclay ».

Restant à votre disposition pour en discuter plus avant, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos sincères salutations

Pour les membres de l'association Citoyens Actifs et Solidaires,
son Président,